

Conseil communal de Gland / Interpellation de Christelle Giraud et consorts

Interpellation : « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ces derniers mois des documents publics ont retenu notre attention, en particulier le préavis no 17 de l'APEC relatif au projet de régionalisation de l'épuration, le Rapport de synthèse APEC du 13 janvier 2020, ainsi que le Préavis Nyon no 188/2020 « Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique » dont la 1ère commission a eu lieu le 10 mars dernier. La lecture de ces documents a soulevé chez les soussignés des interrogations.

La démarche de la régionalisation de l'épuration des eaux usées a été validée en 2016 – 2017. Le projet avance et les premiers crédits d'études sont actuellement demandés. En parallèle, la nouvelle association intercommunale, APECplus, a été créée dans le but de piloter ce projet. Ambitieux, celui-ci se traduit par la construction à Gland, à l'horizon 2025, d'une station d'épuration (STEP) régionale unique qui traitera les eaux usées de 120'000 équivalent habitants, et veillera à s'adapter aux nouveaux besoins (ex. le filtrage des micropolluants). Prix devisé : CHF 98 millions de francs (selon le site apeplus.ch), mais dont le chiffre de CHF 150 millions a été évoqué à plusieurs reprises dans différents articles de journaux.

Si ce projet venait à se réaliser, Gland serait la ville la plus concernée, en tant que propriétaire foncier, mais aussi parce que le site envisagé se trouve à 650m (Google Map) de là où résident plus de 1000 Glandois.e.s, qu'il est très proche du centre sportif En Bord et que le chemin menant au site est très prisé par les promeneurs. Cela engendre une inquiétude grandissante dans la population. Nous nous devons aujourd'hui relayer cette inquiétude qui montre le besoin urgent d'une information complète et d'un espace de débat.

Certes, un Préavis glandois est sans doute en préparation. Cependant, vu la sensibilité du sujet et l'importance de former l'opinion du public, nous demandons à la Municipalité, conformément à l'art.74 du Règlement du conseil communal, qu'elle réponde aux questions suivantes :

A- Préambule

1. Quelle a été la pesée d'intérêt de la Municipalité de Gland avant d'affirmer son soutien au projet d'accueillir une STEP d'importance régionale sur son territoire (cf. page 8 du préavis no 17 de l'APEC). Et concrètement, qu'est-ce qui compense à ses yeux :
 - Le risques d'odeurs pour tout le quartier Eikenøtt, mais aussi pour les habitations le long de la Vy-Creuse (qui se trouvent pour certaines à moins de 700m selon Google Map), voire au-delà ?
 - Les nuisances pour le centre sportif en Bord (à 200m) et la zone forestière côté Est ?
 - La surcharge poids lourds par le pont de la Vy-Creuse déjà très sollicitée pour compenser l'engorgement du Mont-Blanc ?)
 - L'investissement financier, encore à chiffrer ?
 - Les risques sanitaires éventuels ?
 - Le risque foncier, si des surfaces agricoles perdues doivent être compensées (cf. question ci-après) ?
2. En termes de priorités budgétaires : la Municipalité avait insisté dans son programme de législature sur la priorité d'achever la mise à niveau du réseau en séparatif, et non sur l'obsolescence de la STEP : quelle est la situation sur ce point ? et quel sera le coût additionnel de mise à niveau des infrastructures communales existantes ?
3. Si Gland accepte de faire cet effort pour le district, a-t-elle envisagé des « compensations », par exemple dans le cadre d'un plan régional des infrastructures, où chacun montrerait sa solidarité et sa contribution au collectif ; ceci en pensant par exemple au projet de piscine/patinoire régionale ?
4. Alors que dans les projets de construction, on mentionne qui est le bureau d'architecte mandataire, ce qui permet de se dire qu'on est accompagné par des gens expérimentés, les

Rapports et Préavis disponibles ne font aucune mention des bureaux d'ingénieurs mandatés (caution technique), et de la méthode de travail utilisée pour gérer cet énorme projet. Ce point pourrait-il être comblé dans le Rapport au présent postulat ?

B- Équipements techniques

1. Les standards de la Confédération, dans son Ordonnance sur la protection des eaux, ne poussent-ils pas à construire d'aussi grandes STEP (les opposants disent). D'autre part, la planification cantonale du canton prévoyait, pour notre région, le raccordement de 81'000 habitants à l'horizon de 2035 : le projet va-t-il au-delà des injonctions fédérales et cantonales ?
2. Il est certes dit que les micro-polluants sont devenus un enjeu, mais :
 - Quelle est la part d'obligation, d'urgence de remplacer les installations existantes ?
 - Dans quelle mesure prenons-nous le risque d'être des « pionniers » d'une technologie encore expérimentale ; et en cas contraire, si on implémente une technologie maîtrisée, des exemples et témoignages de populations proches peuvent-ils être cités (nuisances, odeurs, facture) ?
3. Par le passé, la solution de réaliser 2 STEP de taille moyenne à Nyon et à Gland a été présentée comme une solution intéressante. Or tout comme le syndicat de Luins (cf. ses lettres de lecture), nous aurions besoin de connaître les arguments qui ont conduit soudain à l'unanimité, au sein du Conseil de l'APEC, apparemment sans débat, en faveur de la solution d'une grande STEP régionale pour 120'000 habitant-e-s.
4. En corollaire, les rapports de l'APEC parlent d'études multicritères dont les résultats ont fondé l'option de la STEP du Lavasson. Or on sait l'importance d'être transparent sur le choix des critères retenus. Dès lors, serait-il possible d'explicitier la source et le statut de ces critères, exemples :
 - 50m maximum de dénivelé pour le pompage
 - 400m d'éloignement des habitations
 - Critère légitimant une STEP excentrée, avec beaucoup de turbinage (cf. coût énergétique et financier...)

C- Aménagement du territoire et environnement

1. Il est indiqué dans les rapports consultés que le site a notamment été retenu car « il ne présente pas de contraintes environnementales et paysagères majeures » alors qu'au contraire les opposants montrent une zone agricole et forestière dénaturée : quelle est l'appréciation de la situation par la Municipalité de Gland sur ce point ?
2. Le zonage en utilité publique et les compensations de 28'000m² en SDA sont à peine évoqués dans le tableau p. 25 du Rapport de synthèse APEC : il serait bon que le Rapport indique comment et où ces compensations seront trouvées.
3. Le préavis no 17 de l'APEC relatif au projet de régionalisation de l'épuration prévoit que l'exutoire actuel de l'APEC au large de la Dullive soit utilisé pour refouler au lac les eaux traitées de la STEP régionale. Il n'est cependant pas cité d'étude sur l'impact environnemental d'un doublement des rejets sur la faune et la flore lacustre à l'embouchure de l'exutoire.
4. Des informations sur la revalorisation des sites des STEP actuelles et de leur voisinage seraient bienvenues, en étoffant également le chapitre sur les possibilités connexes de valorisation (thermique, biogaz...).

D- Gouvernance et finances

1. Les rapports ou préavis disponibles présentent d'intéressantes comparaisons entre S.A. et Association intercommunale, mais sans indiquer comment les limites actuelles pourront être dépassées, alors qu'il s'agira de piloter une entreprise d'une taille nettement plus grande :
 - Constat des opposants d'une absence de débat lors des plénières
 - Sous l'angle du contrôle démocratique et du lien avec les communes, le projet a été critiqué par Luins en particulier : des précisions seraient-elles possibles sur la manière d'assurer une bonne concertation avec les Communes et la Région, au-delà de la simple présence d'un-e délégué-e par Commune ?
 - Sous l'angle de la surveillance, on voit les limites du système de milice: quelles dispositions seront-elles prises pour garantir un fonctionnement professionnel ?

2. Vu que nous sommes tous clients captifs et que le prix de l'épuration doit couvrir les coûts, le « modèle d'affaires » n'incite guère la direction à être efficiente. Quelles garanties pour maîtriser le projet, puis ses charges ?
3. En fin de compte, à quelle hausse de facture le consommateur doit-il s'attendre ?
4. Visiblement, l'information particulière due aux riverains n'a guère été une préoccupation à ce jour : un chapitre communication et suivi du projet – qui va se dérouler sur plusieurs années – montrant une volonté politique de transparence, voire de participation, peut-il couvrir ce champ ?

Vu le fait que tant à l'APEC qu'à Nyon, les Conseils ont déjà été informés depuis des mois, nous demandons la transmission directe de cette interpellation à la Municipalité.

En outre, nous demandons, sous la forme d'un vœu, que les réponses à ces questions soient reprises dans le cadre du Préavis municipal relatif à la STEP

Nous remercions par avance la Municipalité.

Gland, le 25 juin 2020

Christelle Giraud-Nydegger, GDG

Cédric Amaudruz, GDG

Katia Annen, GDG

Sébastien Bertherin, GDG

Daniel Calabrese

Jérôme Frachebourg, GDG

Nathalie Lamarque, GDG

Patrick Messmer, GDG

Yann de Siebenthal, GDG